



Conseil Général
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Montcherand, le 19 mai 2025

Préavis municipal n°03-2025 relatif à la réfection du collecteur communal des eaux usées et pose d'un appareil de mesure de débit

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil Général l'approbation et l'octroi d'un crédit pour la réfection du collecteur sur le bas du village, sur les secteurs dits « Poil de chien » et « Le Grand Jordil », ainsi que la pose d'un appareil de mesure de débit.

2. Préambule

Des mesures de débits ont été réalisées par la commune d'Orbe à fin 2019, mesures qui ont révélé la présence d'eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des eaux usées (EU) en provenance de la commune de Montcherand. Les ECP sont des eaux qui transitent dans le réseau des EU, non conçu pour les recevoir.

Bien que la mise en séparatif des canalisations d'eaux claires (EC) et d'EU ait été effectué, ces ECP sont acheminées et traitées à la STEP d'Orbe. Les causes peuvent être diverses ; mais dans le cas présent, cela est essentiellement dû à des défauts et à des dégradations sur les collecteurs du bas du village.

Les travaux d'agrandissement et d'assainissement de la STEP d'Orbe sont en cours. Ces travaux permettront de répondre aux obligations légales de la préservation de l'environnement (traitement des micropolluants, entre autres). Travaux devisés à CHF 43'000'000.00, qui devraient se terminer à fin 2027. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit également l'obligation de mesurer le volume d'EU qui est envoyé par la commune de Montcherand à la STEP d'Orbe.

3. Commentaires

Pourquoi refaire les collecteurs ?

En plus de supprimer au maximum une infiltration des EC dans le réseau des EU, la réfection des collecteurs vise à :

- remplacer les collecteurs abîmés par l'usure normale (durée de vie moyenne 45 ans), usure qui a été constatée et attestée par investigation par caméra ;
- respecter les normes légales quant à l'étanchéité des collecteurs des EU ;
- réduction du risque de pollution des sols avec les EU ;



- sécuriser et entretenir le réseau ;
- diminuer du volume d'EU acheminé à la STEP d'Orbe et par conséquent, limiter le coût de traitement de nos eaux (l'économie réalisée s'élèverait à environ CHF 10'000.00 / an).

Alternatives:

Plusieurs options ont été analysées quant à ces travaux de réfection :

- 1° changement complet de tous les collecteurs ;
- 2° chemisage complet de tous les collecteurs ;
- 3° solution intermédiaire, à savoir chemisage sur les parties rectilignes du collecteur et changements aux points stratégiques, respectivement sur le tronçon présentant des coudes.

C'est la 3ème option qui a été choisie pour les raisons suivantes :

- Coûts : le chemisage est moins onéreux que le changement complet ;
- Efficacité : le changement est plus fiable dans des parties à coudes ;
- Contraintes : le chemisage évite de creuser des fouilles ;
- Bon compromis : cette solution permet de réduire les coûts et d'assurer une qualité dans la continuité de l'entretien du réseau.

Il est prévu le remplacement d'environ 220 mètres linéaires de collecteur et le chemisage de 485 mètres linéaires.

Pourquoi poser un débitmètre ?:

La pose d'un débitmètre (mesure de débit) fait l'objet d'une convention avec la commune d'Orbe, dans le cadre de la prise en charge et de l'épuration des EU de la commune de Montcherand.

Cette mesure doit être installée au plus proche de la délimitation entre les deux communes, afin d'être le plus précis possible quant à la mesure du débit.

Elle sera donc installée sur le domaine public (DP 1029), d'une part pour un accès facilité à l'installation et à l'entretien et d'autre part pour une facilitation du raccordement au réseau électrique.

Durée des travaux:

La durée des travaux est estimée entre 4 et 6 semaines, depuis le début des travaux. Pour le changement des collecteurs, il s'agira d'opérer une fouille ; quant au chemisage, ce dernier pourra se réaliser depuis les regards.

4. Coût et financement du projet

Le coût du projet est estimé à CHF 400'000.00. Le coût net de l'investissement sera amorti sur 30 ans. Cet investissement sera couvert soit par les liquidités de la Commune combiné avec un emprunt partiel ou par un emprunt total, aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 6'000'000.00 voté par le Conseil Général le 2 décembre 2021.



5. Conclusion

La Municipalité recommande au Conseil Général d'accepter la réfection du collecteur communal des EU et la pose d'un débitmètre.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 400'000 est octroyé à la Municipalité pour les travaux de réfection des collecteurs d'eau usées du bas du village et la pose d'un débitmètre
2. Ce montant sera financé par les liquidités courantes de la Commune et complété au besoin par un emprunt bancaire aux meilleures conditions
3. Le montant sera porté à l'actif du bilan et amorti sur une durée de 30 ans

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Bertrand Gaillard



Sandra Cunsolo

Délégué municipal : Yves Giroud